

Ordonnance du président du Tribunal de la fonction publique du 14 décembre 2006 — Dálnoky/Commission**(Affaire F-120/06 R)****(Procédure de référé — Avis de concours — Recevabilité du recours au principal — Urgence — Absence)**

(2006/C 331/111)

*Langue de procédure: l'anglais***Parties***Partie requérante:* Noémi Dálnoky (Bruxelles, Belgique)(représentant: P. Horváth, avocat)*Partie défenderesse:* Commission des Communautés européennes (représentants: J. Currall et H. Kraemer, agents)**Objet de l'affaire**

La suspension du déroulement des épreuves du concours général EPSO/AD/47/06 jusqu'à ce qu'il soit statué sur le recours visant à l'annulation de l'avis dudit concours publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 21 juin 2006 (JO C 145 A, p. 1)

Dispositif de l'ordonnance

- 1) *La demande en référé est rejetée.*
- 2) *Les dépens sont réservés.*

Ordonnance du Tribunal de la de fonction publique du 21 décembre 2006 — Pantalis/Commission**(Affaire F-88/06) ⁽¹⁾**

(2006/C 331/112)

Langue de procédure: le grec

Le président de la 1^e chambre a ordonné la radiation de l'affaire suite à un règlement amiable.

⁽¹⁾ JO C 281 du 18.11.2006, p. 44.